

Le 21 avril 2020

M. Frédéric Bastien



Par courriel :



Monsieur Bastien,

Je fais suite à votre correspondance du 28 novembre 2019 dans laquelle vous portez plainte à l'égard de l'honorable Nicole Duval Hesler, juge en chef du Québec. Vos allégations concernent l'affaire *Hak c. Procureure générale du Québec*.

Conformément aux *Procédures du Conseil canadien de la magistrature pour l'examen de plaintes ou d'allégations au sujet de juges de nomination fédérale*, j'ai porté votre plainte à l'attention de l'honorable Glenn Joyal, juge en chef de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba et vice-président du Comité sur la conduite des juges du Conseil canadien de la magistrature (Conseil). Le juge en chef Joyal m'a demandé de vous faire parvenir cette lettre.

Le juge en chef Joyal a reçu la confirmation que l'honorable Duval Hesler a pris sa retraite le 8 avril 2020 et n'est donc plus juge. Le juge en chef Joyal indique que, dans le passé, le Conseil a considéré la retraite ou la démission d'un juge comme mettant un terme à la compétence du Conseil. Par conséquent, que la question de l'implication du Conseil soit formulée comme en étant une de compétence ou parce que l'affaire est rendue sans objet, le juge en chef Joyal conclut qu'il ne serait pas dans l'intérêt du public de poursuivre cette plainte. Par conséquent, la plainte est suspendue de façon permanente.

- 2 -

En espérant que ces précisions vous seront utiles, je vous prie de recevoir mes salutations.

Le Directeur exécutif par intérim,

*Originale signée*

J. Michael MacDonald

Le 21 avril 2020

M<sup>me</sup> Diane Guilbault  
Présidente  
PDF Québec

Par courriel : [REDACTED]

Madame Guilbault,

Je fais suite à votre correspondance datée du 2 décembre 2019 dans laquelle vous portez plainte à l'égard de l'honorable Nicole Duval Hesler, juge en chef du Québec. Vos allégations concernent l'affaire *Hak c. Procureure générale du Québec*.

Conformément aux *Procédures du Conseil canadien de la magistrature pour l'examen de plaintes ou d'allégations au sujet de juges de nomination fédérale*, j'ai porté votre plainte à l'attention de l'honorable Glenn Joyal, juge en chef de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba et vice-président du Comité sur la conduite des juges du Conseil canadien de la magistrature (Conseil). Le juge en chef Joyal m'a prié de vous faire parvenir cette lettre.

Le juge en chef Joyal a reçu la confirmation que l'honorable Duval Hesler a pris sa retraite le 8 avril 2020 et n'est donc plus juge. Le juge en chef Joyal indique que, dans le passé, le Conseil a considéré la retraite ou la démission d'un juge comme mettant un terme à la compétence du Conseil. Par conséquent, que la question de l'implication du Conseil soit formulée comme en étant une de compétence ou parce que l'affaire est rendue sans objet, le juge en chef Joyal conclut qu'il ne serait pas dans l'intérêt du public de poursuivre cette plainte. Par conséquent, la plainte est suspendue de façon permanente.

- 2 -

En espérant que ces précisions vous seront utiles, je vous prie de recevoir mes salutations.

Le Directeur exécutif par intérim,

*Originale signée*

J. Michael MacDonald